

## **CONSEIL COMMUNAL DU 8 MARS 2021**

**Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins  
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,  
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers et M. Weiler, conseillers  
M. L. Wantz, secrétaire

### **- DEVIS**

Le conseil communal approuve

- a) avec 10 voix oui contre 3 voix non le devis et les plans de l'avant-projet détaillé pour le réaménagement du «Campus scolaire Centre» à Mersch au montant total de 52.050.000,00 € TTC.
- b) avec 10 voix oui et 3 abstentions le devis pour l'extension du cimetière de Mersch au montant total de 535.000,00 € TTC.
- c) à l'unanimité le devis pour la rénovation extérieure de l'église de Beringen au montant total de 150.000,00 € TTC.
- d) à l'unanimité le devis établi par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture au montant total de 497.000,00 € TTC concernant des chemins ruraux à
  - Reckange aux lieux-dits «Frankebësch» et «Redeschbierg»
  - Moesdorf au lieu-dit «Kachenberg»
  - Essingen au lieu-dit «Langfeld»
- e) à l'unanimité le devis pour divers travaux d'amélioration sur le réseau d'eau potable et notamment la pose de nouvelles conduites respectivement le remplacement de divers composants dans les stations au montant total de 160.000,00 € TTC.

### **- URBANISME**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par le bureau LL Architectes de Brouch au nom de la société Faber Frères et Cie Sàrl de Luxembourg relative à la division d'une propriété sise à Mersch, 29, Am Wangert, en deux lots en vue de leur affectation à la construction.
- b) la demande de lotissement présentée par le bureau saharchitects de Mersch au nom de Mme G. Brisson de Luxembourg relative à la fusion de deux propriétés sises à Beringen, rue d'Ettelbruck, en un lot en vue de leur affectation à la construction.
- c) la demande de lotissement présentée par la société Di Cato Promotions Sàrl de Schieren au nom de Mme K. Erpelding de Reckange relative à la division d'une propriété sise à Reckange, 15 et 15A, rue Principale, en deux lots en vue de leur affectation à la construction.

### **- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte d'échange sans soulte, par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux Mousel-Meiers de Reckange des terrains de 149,50 a sis à Mersch «Merscherberg» et à Reckange «In der Nieschtwies».

En contrepartie, la commune cède aux époux Mousel-Meiers différentes parcelles de terrains de 1.309,74 a sis à Reckange «Hinter Besenerberg, Auf dem Pettinger Weg, Auf dem Kiesel, Kleine Faulsank, Faulsank, In der Nieseschtwies, In Ehtschelt, In Soungen, Unter der Braak et In Hosbech».

La valeur des terrains de chacune des parties est estimée à 668.350,00 €, de sorte qu'aucune soulte n'est à payer. Les frais et honoraires relatifs à cette transaction sont à charge des deux parties à parts égales.

Utilité publique: réalisation d'une zone d'activités économiques régionale, respectivement d'un chemin d'exploitation.

- b) l'acte de vente, par lequel la commune de Mersch vend à la Société de gestion immobilière N. Arend deux terrains de 200,03 a sis à Moesdorf «Rouschthaff» et «In Rooscht» au prix total de 52.067,81 €.
- c) le compromis d'échange, par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux Dentzer-Magerotte de Beringen des terrains de 193,40 a sis à Moesdorf «In den Koischtrepper» et «Auf der Rotherd» au prix de 116.040,00 €.  
En contrepartie, la commune de Mersch cède aux époux Dentzer-Magerotte des terrains de 500,90 a sis à Beringen «Im Rouschtgronn, Auf dem Siebeltchen, Vor Langenberg, Reuteschberg et Im Riedchen» au prix de 210.745,00 €.  
Il reste une soulte en faveur de la commune de 94.705,00 €.  
Tous les frais et honoraires relatifs à cet échange sont à charge des deux parties.
- d) le compromis d'échange, par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux Hilgert-Marx de Moesdorf un terrain de 35,50 a sis à Pettingen «Bielsberg» au prix de 17.750,00 €.  
En contrepartie, la commune de Mersch cède aux époux Hilgert-Marx des terrains de 200,00 a, sis à Moesdorf «In den Koischtrepper, Auf der Rotherd et Dausselwies» au prix de 119.340,00 €.  
Il reste une soulte en faveur de la commune de 101.590,00 €.  
Tous les frais et honoraires relatifs à cet échange sont à charge des deux parties.
- e) plusieurs actes de cession gratuite et d'échange, par lesquels la commune acquiert sur plusieurs propriétaires de petites emprises à Beringen et à Reckange.
- f) le compromis de vente, par lequel la Commune de Mersch vend aux époux Hilgert-Marx de Moesdorf un terrain de ~70,00 a, sis à Moesdorf «Im Wierfeld» au prix de ~35.000,00 €.
- g) le compromis de vente, par lequel la Commune de Mersch acquiert sur les époux Losch-Lenert de Cruchten un terrain de 23,90 a, sis à Essingen «Im Hoirgaertgen» au prix de 7.000,00 € Utilité publique: création de mesures de compensation en vue de l'aménagement d'une zone d'activités économiques régionale.
- h) différents baux à ferme, par lesquels la Commune de Mersch loue des terrains aux sieurs C. Hilgert de Moesdorf, M. Ries de Pettingen, G. Schintgen de Mullendorf et à la société JMS Promotions de Tuntange.
- i) la convention de coopération signée avec l'Administration de l'Environnement sur le fonctionnement de l'application mobile «Mäin Offall - Meng Ressourcen».
- j) la convention réglant le fonctionnement et le financement de la Maison des Jeunes pendant l'année 2021. Dépense à charge de la Commune: 112.590,00 €.
- k) la convention réglant le fonctionnement et le financement de la Maison Relais Nic Welter pendant l'année 2021. Dépense à charge de la Commune: 319.694,00 €.
- l) la convention réglant le fonctionnement et le financement de la Maison Relais Krounebiert pendant l'année 2021. Dépense à charge de la Commune: 309.531,00 €.

- m) la convention avec la firme Sales-Lentz pour l'organisation du service «Impf Rider» au montant de 49,00 € + 3% TVA par trajet aller/retour.

#### **- OFFICE SOCIAL**

À l'unanimité, le conseil communal avise favorablement la décision de l'office social de Mersch de maintenir le statut et la carrière d'origine du secrétaire.

#### **- SICONA**

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Walferdange au syndicat intercommunal SICONA-Centre.

#### **- PERSONNEL COMMUNAL**

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste d'ouvrier communal pour l'équipe jardinage dans la carrière B du contrat collectif des ouvriers de l'Etat sous le statut du salarié à tâche manuelle.

#### **- RÈGLEMENT DES BÂTISSSES**

Le conseil communal entend les explications de la conseillère M. Weiler:

Face au changement climatique et vu l'impact écologique négatif des jardins de graviers sur l'environnement, il est proposé:

- d'adapter le règlement sur les bâtisses (PAP QE et PAP NQ) de la commune de Mersch de façon à intégrer les dispositions nécessaires pour éviter la création de nouveaux jardins de graviers aussi bien sur le domaine privé que sur le domaine public.
- de prévoir des campagnes pour sensibiliser les citoyens à ce sujet.
- de prévoir des primes de récompense pour encourager les citoyens d'enlever les jardins de graviers existants.

#### **- CIRCULATION**

Le conseil communal confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

#### **- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS**